



Assurance decennale et tribunal

Par **doudou28**, le **14/06/2013 à 21:37**

bonjour j'ai reçu des sous de l'assurance pour des travaux mal faits. mon expert a demandé pour 3000€ pour les reprise en sachant que les travaux du début étaient de 4500€, des carreaux ébréchés moisissure au pied de mes murs dans la salle de bain , je lui ai demandé un geste commercial il m'avait répondu que pour le prix d'une sdb de 15m² c'était pas cher du tous et qu'il était déjà fait . Je voulais savoir si je peux le mettre au tribunal pour lui demander 6000€ de plus pour refaire toute la sdb avec un préjudice moral en plus en sachant qu'il était en entreprise individuelle et qu'il a fermé depuis 1 an et demi ? **merci**

Par **chaber**, le **15/06/2013 à 07:18**

bonjour
[citation]mon expert a demandé pour 3000€[/citation]votre expert ou celui de l'assurance ?
[citation]je lui ai demandé un geste commercial[/citation]un expert évalue les désordres et n'a pas à faire de geste commercial
[citation]Je voulais savoir si je peux le mettre au tribunal pour lui demander 6000€ de plus pour refaire toute la sdb avec un préjudice moral en plus[/citation]
Vous pouvez toujours porter l'affaire en justice, sans être certain du résultat.
Il faudra demander une expertise judiciaire; donc consigner des honoraires
Il ne faut pas rêver:
- vous avez accepté l'indemnisation
- je doute fort que même un expert judiciaire accepte de refaire complètement la salle de bains pour des dommages partiels
- préjudice moral: non, mais peut-être une petite somme allouée au titre de l'art 700
Il faut également savoir que, si vous êtes débouté, les honoraires de l'expert judiciaire resteront à votre charge et que vous risquez de devoir une somme de x euros à votre adversaire